



Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Bureau communautaire
du 19 septembre 2024

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Chantal BRILLAUD**

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

1. Zone d'activité économique Le Pinier à Melle - Échange sans soulte

Contexte : Échange sans soulte entre les parcelles 264AC0076 et 264AC0078 appartenant à la communauté de communes Mellois en Poitou et une partie d'une surface de 250 m² issue de la parcelle 264AC0075 appartenant à la SAS Martinière Distribution (enseigne Super U)

Objectif :

- Pour la SAS Martinière Distribution : Pérenniser l'accès des livraisons à son magasin
- Pour la communauté de communes :
 - Réaliser l'amorce de voirie de connexion (réservée aux véhicules légers) entre la tranche 3 de la ZAE du Pinier et le parking de Super U
 - Assurer la continuité des liaisons douces par cheminement piétonnier

Frais : Frais de notaire à la charge de la SAS Martinière Distribution et frais de bornage à la charge de la communauté de communes

Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

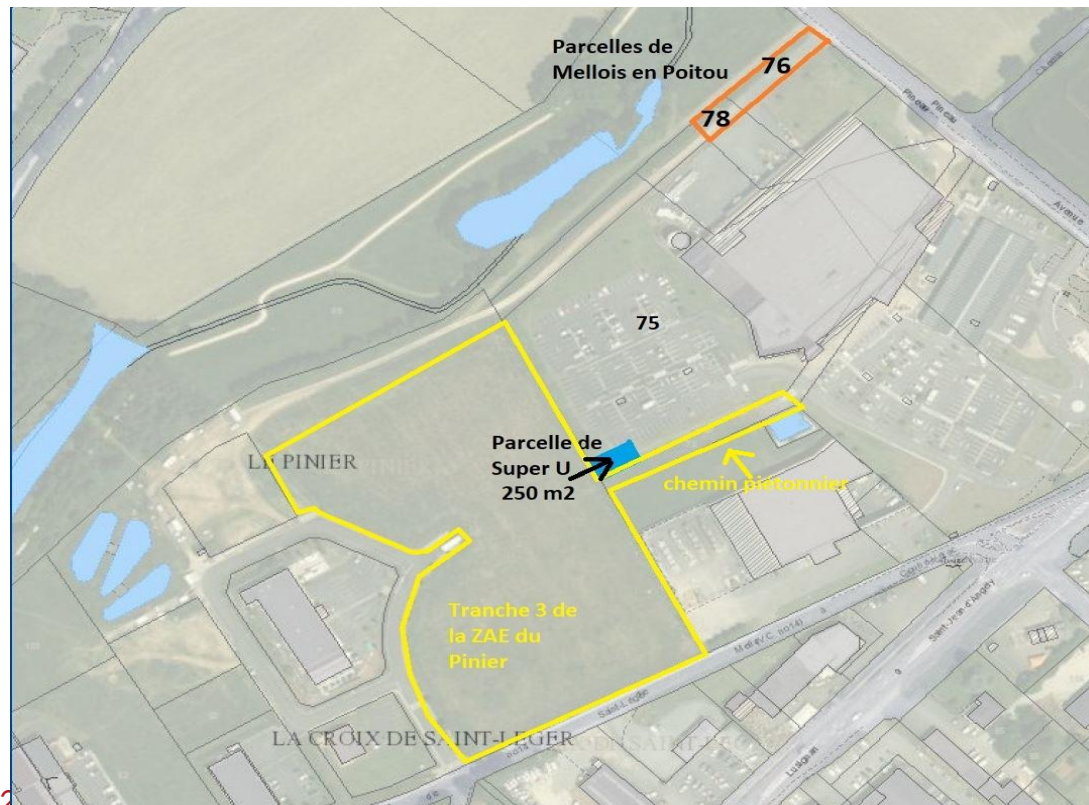
Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

1. Zone d'activité économique Le Pinier à Melle - Échange sans soulte



Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

1. Zone d'activité économique Le Pinier à Melle - Échange sans soulte

Considérant l'avis de la direction générale des finances publiques en date du 23 août 2024 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'échange sans soulte entre les parcelles 264AC0076 et 264AC0078 appartenant à la communauté de communes Mellois en Poitou d'une part, et une partie d'une surface de 250 m² issue de la parcelle 264AC0075 appartenant à la SAS Martinière Distribution, d'autre part (frais de notaire à la charge de la SAS Martinière Distribution et frais de bornage à la charge de la communauté de communes Mellois en Poitou) ;
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0172

Contexte : Vente d'une parcelle cadastrée ZD0172 située sur le parc d'activité de la Croix Ganne (Fressines) à la SARL EVOLIV, spécialisée dans le transport de produits encombrants pour les particuliers, et notamment de mobiliers et d'éléments de cuisine

Surface : 7 035 m²

Objectif pour l'entreprise : Être propriétaire de son terrain et de ses locaux, sur une emprise foncière plus importante et permettant le développement de l'activité. Elle y implantera son siège social, ses bureaux et son entrepôt dans un bâtiment neuf d'environ 1800 m² entièrement adapté à l'activité

Effectif actuel de l'entreprise : 13 salariés et 3 nouveaux recrutements sont prévus lorsque l'entreprise disposera de ses nouveaux locaux

Prix : 98 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA sur marge de 13 552,17 €, soit une vente au prix total de 111 552,17 € TTC

Attractivité économique et touristique

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0172

Légende

Bâtiments

- Bâtiments durs
- ▨ Bâtiments légers

Parcelle

- Parcelle

Carte imprimée le : 25/07/2024

© DGFiP - cadastre 2023

© IGN - Ortho HR 20cm

Echelle : 1:1 769



GEOMAP-IMAGIS

Attractivité économique et

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Fressines - ZAE La Croix Ganne - Cession parcelle ZD0172

Considérant l'avis de la direction générale des finances publiques en date du 5 août 2024 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer l'acte de vente définitif ou une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives pour la parcelle cadastrée ZD0172 située sur le parc d'activité de la Croix Ganne (Fressines), à la SARL EVOLIV - ou toute autre structure se substituant, au prix global de 98 000€ HT et hors frais (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et d'une TVA sur marge de 13 552,17 €, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DECIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2024 ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



AFFAIRES GENERALES

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Compte-rendu des décisions du président en matière de commande publique





3. Bureau communautaire du 4 juillet 2024 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 4 juillet 2024.



PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Contexte :

- Avant 2020 : 14 filières REP en France
- Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire du 10 février 2020 : Création de 11 nouvelles filières REP
- Mise en œuvre progressive de ces nouvelles filières depuis 2023 afin de répondre aux objectifs de collecte, de réemploi et de réutilisation et de recyclage

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
 Reçu en préfecture le 29/10/2024
 Publié le 30/10/2024
 ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Filières	Eco-organismes associations	/ Déchèteries	Filières	Eco-organismes associations	/ Déchèteries
Huiles minérales	Cyclevia (EO)	Toutes sauf Saint Vincent la châtre	Jouets hors bois, ABJ non thermique hors bois	Eco-maison hors bois (EO)	Chef-Boutonne, Lezay, et Sauzé-Vaussais
Aides techniques médicales	ENVIE AUTONOMIE (A)	Melle	(s'ajoutent au mobilier hors bois, couettes et oreillers)		
Outils de peinture	EcoDDS (EO)	Toutes sauf Saint Vincent la châtre	Plâtre PMCB	Valobat (EO)	Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-Vaussais
Articles de Sport et Loisirs	Ecologic (EO)	Chef-Boutonne, Aigondigné, Lezay et Sauzé-Vaussais	Fenêtres et portes vitrées PMCB	Valobat (EO)	Toutes
Cartouches d'encres et radiographies	Atmosph'AIRRE (A)	Toutes	Valorisation des gravats PMCB	Ecominéro (EO)	Toutes
Gros jouets et gros ABJ non thermiques (s'ajoutent au mobilier, couettes et oreillers)	Eco-maison (EO)	Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, La Mothe Saint Héray, Melle et Aigondigné.	Projet en cours de validation pour une mise en œuvre d'un test à compter du 01/10/2024		
Jouets en bois, ABJ non thermique en bois et bois PMCB (s'ajoutent au mobilier bois)	Eco-maison bois (EO)	Chef-Boutonne, Lezay, et Sauzé-Vaussais			

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Impacts :

- Augmentation du taux de valorisation des déchets
- Limitation des tonnages d'encombrants
- Baisse des coûts de traitement
- Création de nouvelles recettes



PMCB : Les matériaux financés ne peuvent plus être facturés aux professionnels (Bois et plâtre puis inertes).

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Récapitulatif des impacts financiers (hors PMCB)

Filières	Soutiens annuels estimés	Coûts évités estimés	Recettes en moins
Outils de peinture	50 €	125 €	/
ASL	1 600 €	6 625 €	3 036 €
Jouets	4 034 €	4 801 €	/
ABJ non thermique	1 256 €	6 588 €	1 256 €
Total	7 390 €	18 139 €	4 292 €

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Impacts de la mise en place de la filière PMCB

➤ Impact sur la tarification des professionnels en déchèteries :

Flux	Tarifs actuels (délibération n° B01-12-2022-07)	Tarifs à compter du 01/01/25
Déchets verts	14,50 € / m3	14,50 € / m3
Encombrants	28,50 € / m3	28,50 € / m3
Bois	18,50 € / m3	0
DDS	1,10 € / kg	1,10 € / kg
Inertes territoire	21 € / m3	0
Inertes hors territoire	53 € / m3	0
Plâtres	28,50 € / m3	0
Déchets en mélange	29 € / m3	29 € / m3

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Impacts de la mise en place de la filière PMCB

➤ Impacts financiers :

Recette éco-organismes attendue	Coûts de traitement évités*	Perte de recettes lié à la gratuité de la tarification pour les professionnels
177 311 €	77 765 €	11 410 €

*Modalités de calcul des coûts de traitement : Ratio des tonnages de la collectivité par type de déchets

Prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

4. Présentation de nouvelles filières Responsabilité Élargi du Producteur (REP) en déchèteries - Modalités spécifiques pour la filière "Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)" et modification de la tarification des professionnels en déchèteries

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la mise en place des nouvelles filières REP sur les déchèteries de la communauté de communes ;
- **AUTORISER** la modification de la tarification des professionnels en déchèteries concernant la filière « Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB) » à compter du 1er janvier 2025, conformément au tableau ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Mise en place de garanties d'assurance collective en santé et prévoyance privé

Régime - frais de santé pour les agents recrutés sous statut privé

Réglementation : Absence d'obligation de mise en place de la couverture santé collective pour les agents de droit privé de la communauté de communes

Objectifs de mise en place du régime :

- Entrée en vigueur obligatoire du régime de frais de santé pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2026
- Rendre les offres d'emploi au sein du SPIC plus attractives sur le territoire

Modalité de prise en charge : 50% du socle de base – niveau 2, du montant des contrats souscrits par les agents au titre de la réglementation applicable en matière de participation paritaire de l'employeur

A titre informatif, le coût pour le niveau de garanties choisies niveau 2 est de 46,75 € mensuel, pris en charge à 50% par la communauté de communes

Nombre d'agents concernés : 11 agents de droit privé

Coût pour la collectivité : 3085,50 € en année pleine

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

5. Mise en place de garanties d'assurance collective en santé et prévoyance pour les agents de droit privé

Régime - prévoyance pour les agents recrutés sous statut privé

Réglementation : Adhésion obligatoire et financement paritaire du contrat par l'agent et par l'employeur

Modalité de prise en charge : 50% du montant des contrats souscrits par les agents au titre des garanties obligatoires de la réglementation applicable en matière de participation paritaire de l'employeur

Nombre d'agents concernés : 11 agents de droit privé

Coût pour la collectivité : 2244,16 € en année pleine

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Mise en place de garanties d'assurance collective en santé et prévoyance pour les agents de droit privé

Participation à la cotisation de l'association des assurés APRIL

Coût :

- 30,00 € par an par agent pour l'employeur
- 9,60 € par an pour l'agent

Avantages pour l'employeur :

- Accompagnement au regard des évolutions réglementaires
- Espace en ligne dédié pour stocker les documents
- Accès à toutes les informations réglementaires et dernières actualités

Avantages pour l'agent :

- Espace en ligne dédié pour accès aux documents d'affiliation
- Soutien juridique
- Soutien hospitalisation (aide au ménage, garde d'enfant et d'animaux de compagnie)
- Soutien au frais de santé, soutien psychologique et soutien au proche aidant

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

5. Mise en place de garanties d'assurance collective en santé et prévoyance pour les agents de droit privé

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 11 septembre 2024 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à engager les démarches contractuelles avec les opérateurs concernés, dans le respect des dispositions, et notamment des niveaux de garanties, présentés dans la présente délibération ;
- **AUTORISER** la prise en charge de la protection sociale complémentaire – santé de 50% du socle de base – niveau 2, du montant des contrats souscrits par les agents au titre de la réglementation applicable en matière de participation paritaire de l'employeur ;
- **AUTORISER** la prise en charge de la protection sociale complémentaire – prévoyance de 50% du montant des contrats souscrits par les agents au titre des garanties obligatoires de la réglementation applicable en matière de participation paritaire de l'employeur ;
- **AUTORISER** la souscription à la cotisation de l'association des assurées APRIL.

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



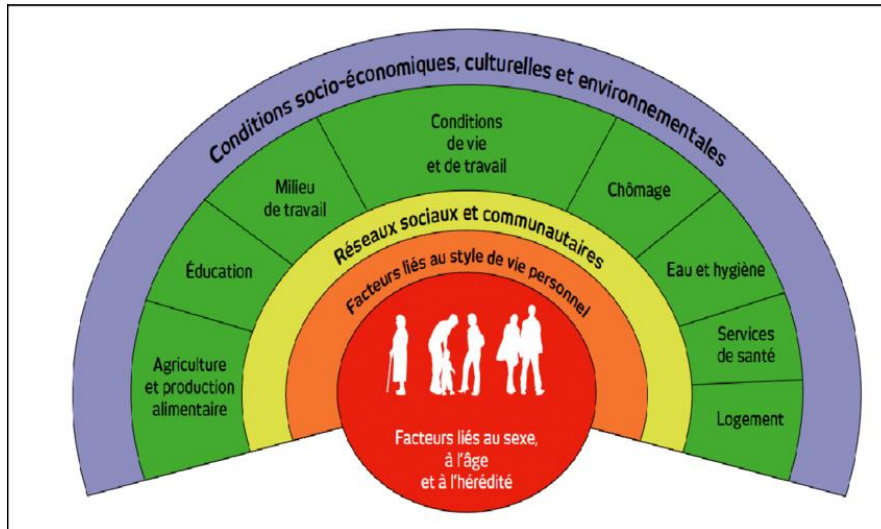
SOLIDARITES

6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

Contexte :

- ❑ **Plan régional santé-environnement 4** adopté en juin 2024 par la région Nouvelle-Aquitaine : outiller les collectivités pour le déploiement d'un cadre de vie favorable à la santé à travers un soutien, à l'échelle du département des Deux-Sèvres, à la réalisation des **diagnostics locaux en santé-environnement** aboutissant à des plans d'actions locaux en santé-environnement.
- ❑ **Contrat local de santé 2023-2029** : l'axe 4 « **Encourager des comportements et environnements favorables à la santé** » intègre la thématique santé-environnementale.

6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine



Modèle des déterminants de la santé de Whitehead & Dahlgren (1991)

D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Le champ de la santé environnementale prend en compte les facteurs environnementaux : changement climatique, pollution de l'air, expositions à des substances dans les milieux (air/eau/sol/habitat) qui entourent et constituent le cadre de vie ou les habitudes de consommation comme l'alimentation.

Solidarités - Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

Objectifs :

- ✓ Mieux connaître les enjeux du territoire afin de prioriser des choix et orientations pertinents en matière de santé environnementale.
- ✓ Permettre de créer une synergie entre les services avec une approche transversale.
- ✓ Rendre accessible l'information en santé environnement à l'ensemble des acteurs du territoire, et en particulier aux habitants.

Contenu :

- ✓ Une **partie quantitative** pour objectiver la situation du territoire en apportant des éléments chiffrés via le recueil de données en lien avec les services
- ✓ Une **partie qualitative** pour confirmer et prioriser les enjeux en recueillant les expertises sur les points forts et les points faibles du territoire selon les thématiques et confronter les opinions et ressentis via **4 entretiens collectifs** avec les services techniques, services de l'État, experts, associations

6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

Thèmes d'étude :

Air extérieur, occupation des sols/ agriculture/ biodiversité/ climat, sols/ installations potentiellement dangereuses, eau/ alimentation, habitat/ mobilité/ cadre de vie, état de santé en lien avec l'environnement.

Coût de l'étude : 32 940 €

- 25 000 € : subvention de l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- 7 940 € : reste à charge des communautés de communes




4 764 € pour Mellois en Poitou / 3176 € pour le Haut Val de Sèvre

Solidarités

- Intervention de Madame Sylvie Cousin

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

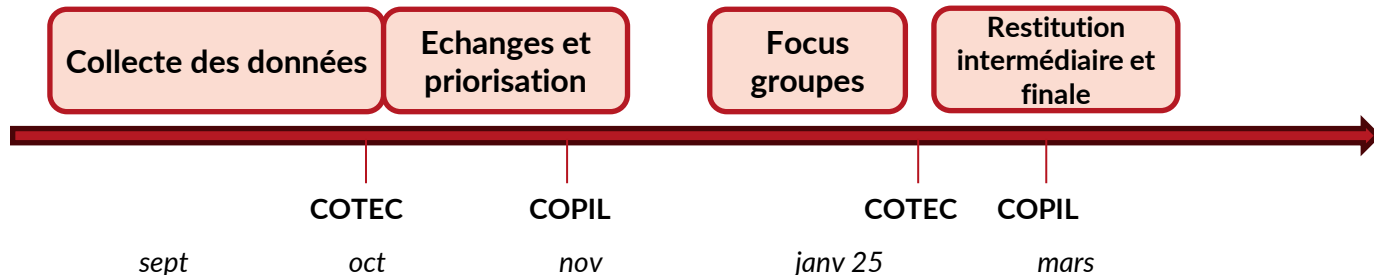


6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

Gouvernance :

- ✓ **COFIL** : Élus (S. Cousin, S. Griffault, P. Caclin, N. Ragot, S. Klingler), délégation départementale ARS, coordonnatrice CLS, représentants des services (aménagement, habitat, DAET, cycle de l'eau, PCAET, projet de territoire), Observatoire Régional de Santé NA
- ✓ **COTEC** : coordonnatrice CLS, représentants des services, délégation départementale ARS, Observatoire Régional de Santé NA

Planification de réalisation :



6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

Suites envisageables :

En fonction des résultats du diagnostic, des actions ciblées pourraient être mises en place, de type :

- ✓ *Qualité de l'air intérieur* : mettre en place des campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur, sensibiliser les habitants
- ✓ *Qualité de l'air extérieur* : agir sur les principales sources de pollution
- ✓ *Aménagement* : développer l'approche Urbanisme Favorable à la Santé dans les différents projets, renforcer la prise en compte des îlots de chaleur urbains
- ✓ *Mobilité* : développer le maillage des mobilités actives sur le territoire
- ✓ *Habitat* : intégrer les enjeux de précarité énergétique liés à l'habitat
- ✓ *Biodiversité* : favoriser la végétalisation et montrer les effets bénéfiques sur la santé

Solidarités

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



6. Réalisation d'un diagnostic local santé-environnement - Convention tripartite avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre et l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer la convention d'étude annexée, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

7. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°4 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Contexte : Prolongation de la convention pour la rentrée 2024-2025 et modification de tarification des repas

Pour rappel :

- ❑ le prix de revient d'un repas pour le département en 2023 était de 8,00 €
- ❑ le prix facturé à la communauté de communes n'a jamais été augmenté depuis sa mise en place et était de 2,85 € jusqu'au 31 août 2024.

Proposition du département en matière de tarification : La nouvelle tarification proposée par le département à compter du 1er septembre 2024 est de 3,45 € soit une augmentation de 21,05 %.

Education – Politique scolaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

7. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°4 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Éléments financiers :

- En 2023-2024 : 20 000 repas facturés x 2,85 € soit = 57 000 € facturés à la communauté de communes.
- Avec la nouvelle tarification 2024-2025 : 20 000 repas facturés x 3,45 € soit 69 000 € facturés à la communauté de communes (21,05 % par rapport aux années précédentes)

Education – Politique scolaire

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

7. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°4 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la prolongation de la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou jusqu'au 31 août 2025 ainsi que le changement tarifaire pour la rentrée 2024 soit au prix de 3,45 € ;
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant N°4 prolongeant d'un an la convention avec le département des Deux-Sèvres et le collège de l'Orangerie pour la fourniture des repas aux élèves et personnels du 1er degré des écoles communautaires de la Mothe-Saint-Héray.

Education – Politique scolaire

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 30/10/2024
ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

7. Restauration La Mothe-Saint-Héray – Avenant n°4 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Pour information, le conseil départemental des Deux-Sèvres souhaite mettre en place une nouvelle étape de rattrapage pour la rentrée 2025-2026 au prix de 4,50 € le repas.

Impacts financiers :

20 000 repas facturés x 4,50 soit = 90 000 € facturés à la communauté de communes

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - Intervention de

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Rappel de l'opération

- Montant des marchés travaux attribués : 4 533 237,83 € HT
- Montant de l'opération : 5 640 000 € HT

Lors de la phase négociation, des sources d'économies avaient été identifiées et ont été formalisées pendant de la période de préparation.

Ces moins values s'élèvent à - 22 948,96 € HT.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles PICOT

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Avenants n°1 aux lots :

- N°4 - gros œuvre
- N°5 - Charpente et bardage bois
- N°9 - Cloisons sèches et faux plafonds
- N°13 - Peinture
- N°16 - Electricité courant faible

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Avenant n°1 au Lot 4 Gros œuvre

- Modification du voile V27 (salle d'accueil gymnase initialement prévu en béton de site modifié en béton gris : - 1 964,66 € HT
- Réalisation du coulage de la façade principale en 1 seule coulée plutôt qu'en plusieurs coulées : - 4 719,80 € HT
- Bilan : - 6 684,46 € HT

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles PICOT

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Avenants n°1 aux lots 5, 9 et 13

Remplacement du plafond bois coté vestiaires foot par du Fermacell

- Avenant n°1 lot 5 - Charpente et bardage bois : - 4 750,00 € HT
- Avenant n°1 lot 9 - Cloisons sèches et faux plafonds : + 1 500,00 € HT
- Avenant n°1 lot 13 – Peinture : + 626,25 € HT
- Bilan : - 2 623,75€ HT

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles PICOT

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Avenant n°1 au Lot 16 - Electricité - Courant faible

- Suppression d'une partie des mats non nécessaires à la circulation PMR :
- 15 248,00 € HT
- Remplacement d'un disjoncteur différentiel défectueux : + 1 6078,25 € HT
- Bilan : - 13 640,75€ HT

Questions diverses - Intervention de Monsieur Gilles PICOT

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Information sur les avenants au marché de travaux pour la construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Synthèse des avenants

N° Lot	Libellé du lot	Montant initial	Montant des travaux HT	Montant final HT	Ecart
4	Gros Œuvre	1 271 837,18	- 6 684,46	1 265 152,72	-0,53%
5	Charpente bois	448 581,56	- 4 750,00	443 831,56	-1,06%
9	Cloisons sèches et faux plafonds	203 682,04	1 500,00	205 182,04	0,74%
13	Peinture	53 458,27	626,25	54 084,52	1,17%
16	Electricité courant faible	201 477,52	- 13 640,75	187 836,77	-6,77%
	TOTAL AVENANTS		- 22 948,96		
	MONANT TRAVAUX		4 533 237,83		
	% ECART		-0,51%		

Questions diverses - Intervention de

SAINTIER

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Information sur la rentrée scolaire 2024-2025

Questions diverses - Intervention de

SAINTIER

Information sur la rentrée scolaire 2024-2025

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

❑ Chiffres clés de la rentrée 2024

- 109 classes pour 36 sites scolaires
- 2 313 élèves dont 851 enfants en classes de maternelles (dont 71 CP + 7 CE1) et 1462 élémentaires (du CP au CM2 dont la classe ULIS de Melle et l'UEE « unités d'enseignement externalisées »)
- Fermeture de 4 classes élémentaires :
 - ✓ 1 classe élémentaire à Chef Boutonne
 - ✓ 1 classe élémentaire à Celles/Belle
 - ✓ 1 classe élémentaire sur le RPI Fontivillié/Maisonmay/St Vincent sur le site de St Vincent La Châtre
 - ✓ 1 classe élémentaire sur Rom
- Perte de 31 élèves sur l'ensemble des 36 sites scolaires, soit - 1,32 % par rapport aux effectifs 2023-2024

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOLLET

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE

Agenda des réunions

- **Jeudi 26 septembre 2024 – Conseil communautaire – Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**
- **Jeudi 10 octobre 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Paizay-Le-Tort**
- **Jeudi 24 octobre 2024 – Bureau communautaire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle**

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 30/10/2024

ID : 079-200069755-20241024-B24_10_2024_01-DE



Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

